

L'an deux mille vingt et un, le 03 février à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle de la Mairie, suite aux mesures sanitaires en vigueur, les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire sur la convocation qui leur a été adressée

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 1
Présents : 14

DATE DE CONVOCAION
28/01/2021

DATE D'AFFICHAGE
04/02/2021

Etaient présents :

BONJOUR David, TIROT Stéphanie, BELIN Georges, adjoints,
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière,
PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne, SEBIRE Michael, Stéphanie LE CORFEC,
Alexandre DURAND BIDOT Hélène, ANELLI Franck, MARIE-AMIOT Antoine,
Formant la majorité des membres en exercice
Absent excusé ayant donné procuration : Jacky MOULIN
Absent excusé
Secrétaire de séance : Stéphanie LE CORFEC

2021-D-03 –ACHAT DU BAR TABAC – FOLLIGNY - Demande de subvention Feader/Leader

Pour l'achat du commerce Bar/Tabac/Jeux il est possible de déposer un dossier de subvention au titre de FEADER/LEADER.

Mme le Maire présente le coût pour l'achat du commerce dans le bourg de Folligny afin de maintenir de l'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient le montant pour 125 000 € (achat mur, fonds et licence), divisible ainsi :
 - o Partie immobilière : 55 000 €
 - o Fonds de commerce et licence : 70 000 €

- Approuve l'avant-projet et le plan de financement détaillé ci-dessous :

Type de financement		Assiette totale retenue (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux d'intervention (en %)	
Publique	Etat	55 000 €	16 500 €	30 %	
	Région				
	Département	55 000 €	16 500 €	30 %	
	Communauté de communes (préciser la ou les sources) :				
	Commune	55 000 €	11 000 €	20 %	
	Autofinancement public				
	Autre financement public (préciser la ou les sources)				
	FEADER sollicité (Leader)			11 000 €	
SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS			55 000 €		
Privé	Financement privé (préciser la ou les sources : dons, mécénat...)				
	Autofinancement privé				
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS			- €	
	TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS			55 000 €	

- Sollicite une subvention FEADER (Leader)
- Donne toutes délégations à Mme Le Maire pour intervenir sur ce dossier et signer tous les documents nécessaires.

2021-D-04- **ALSH : attribution d'un nom à l'ALSH – « LES LOISIRS EN FOLIE »**

Mme le Maire propose que l'ALSH porte désormais un nom.

La proposition faite est de l'appeler : « les Loisirs en Folie », nom associé à un logo :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le nom et le logo de l'ALSH tels que présentés.

2021-D-05- **ALSH : Animation sur le thème de la magie**

Mme le Maire informe qu'une rencontre avec Quentin Fontaine (QUENTIN EVEN), pour des ateliers de magie pour les 7 – 10 ans et mini spectacle pour les plus petits pour les vacances de printemps a été organisée, afin de palier notamment le manque des sorties (lié à la pandémie de COVID-19).

Sont proposés :

- 3 modules de deux heures pour un montant de 600 €
- Spectacle de fin de cycle : 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions, pour un montant global de 900 €
- Autorise Mme le Maire à signer les devis et contrat correspondants

2021-D-06- **Sécurisation RD 35 – Projet d'aménagement de plateaux**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a fait appel aux services du conseil départemental pour la réalisation de l'étude concernant l'aménagement de plateaux dans le bourg de Folligny sur la RD35.

Considérant que par délibération du 02/12/2020, le conseil municipal a décidé de lancer l'opération pour un montant estimé de 24 128.40 € HT

Considérant que cette opération nécessite une assistance dans la maîtrise d'œuvre comme la réalisation du dossier technique du projet, des dossiers de consultation des entreprises et la mise au point des marchés et des opérations de réception.

Considérant que le conseil départemental propose d'assister la commune dans les missions suivantes :

- Projet (PRO)
- Assistance contrats de travaux (ACT)
- Directions de l'exécution des travaux (DET)

Pour une rémunération de 2% du montant réel des travaux pour chaque mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire :

- À signer avec le Conseil Départemental la prestation de maîtrise d'œuvre pour les 3 missions précitées au taux de 2% chaque
- À prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux, de fournitures et de service qui sera passé sans formalité préalable en raison du montant, (estimation inférieure à 40 000 € HT) les crédits seront inscrits au budget.

2021-D-07 - **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel –**

Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.
- Vu le Code des assurances.
- Vu le Code de la commande publique.

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que la commune de Folligny adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de la commune de Folligny des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2022**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Lotissement du Jardin de la Prieuré

Mme le Maire informe les élus qu'à ce jour trois lots sont vendus, les actes sont signés.

Personnel communal - Informations

- Jacky MOREAU, agent technique, est absent jusqu'au 17 février 2021
- Sandra AUMONT LEPOITTEVIN :
 - Suite à son congé maternité, Mme AUMONT LEPOITTEVIN a sollicité une reprise à temps partiel à 80%. Madame LEROUX a été recrutée et interviendra deux matinées par semaine pour la remplacer. Le lundi et jeudi matin sur le temps scolaire et le vendredi pendant les vacances sur le temps de l'ALSH.
 - Mme AUMONT LEPOITTEVIN est en arrêt de travail post natal jusqu'au 15 Février. Madame LEDEME Véronique a été recrutée en remplacement pour cette semaine et Madame LEROUX interviendra la semaine prochaine le remplacement le matin de 9 h à 11 h 30. Julie LE MEN remplacera Mme AUMONT LEPOITTEVIN les après-midi.

Local pour La Poste – Commune de La Beslière

Mme Le Maire informe les élus que le nouveau directeur de La Poste a mis fin à l'accord pour le prêt d'un local à la Beslière, afin que les factrices puissent faire une pause.

CAMÉRAS DE VIDÉO SURVEILLANCE

La caméra posée à la Beslière est plutôt efficace. Deux caméras ont été installés à la Salle des Fêtes de Folligny et à Le Mesnil Drey.

RPI BEAUCHAMPS/FOLLIGNY

Le Conseil d'école a eu lieu le 26 Janvier à Beauchamps.

Effectif : 120 enfants à ce jour sur le RPI

Un courrier commun des deux communes (Beauchamps et Folligny) a été envoyé à l'inspectrice d'Académie pour fixer un rendez-vous (téléphonique) afin de lui exposer les différents projets des deux communes. Le but est d'éviter une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

La pandémie nous a évité en septembre 2020 la fermeture de classe mais rien n'est acquis pour 2021.

Il faudrait 126 élèves pour la maintenir.

Une réunion de l'inspection d'Académie a dû se tenir le jeudi 28 Janvier, nous attendons la décision.

BOITES A LIVRES

La peinture a été appliquée, prévoir nouvelles dates pour finitions et revoir les emplacements.

En attente d'une accalmie météorologique pour fixer une date.

SERVICES A LA POPULATION : COMMUNICATION

La commission du journal s'est réuni et a opté pour un petit bulletin intermédiaire « la petite actu » (qui sera éditée deux fois par an, en mars et septembre) pour effectuer un rappel de diverses informations utiles à la population de nos trois communes.

En effet, il existe sur le territoire plusieurs associations qui ne sont pas connues ou très peu et qui sont accessibles à tous et présentent des services utiles pour les administrés :

- Le SAG, par exemple, est une association pour les personnes âgées, isolées ou pour les aidants, qui organise différents ateliers mais aussi des « Visites Sourires » au domicile des personnes isolées, handicapées ou âgées.
- La maison de la Petite Enfance offre des services pour les jeunes parents.
- On peut également citer Culture en Pays Hayland ou bien encore la Mission Locale pour les personnes en recherche d'emploi.

Le projet est validé.

COMMISSION TRAVAUX

La commission des travaux s'est réunie le 14 Janvier.

GRANVILLE TERRE ET MER - PLUI

Une nouvelle réunion est prévue pour défendre au niveau de GTM les terrains non compris dans la première réunion avec le cabinet d'étude. Inscrire l'arbre remarquable du Le Mesnil Drey.

2021- D-08 PROJET NOUVELLE CANTINE ET SALLE POUR L'ALSH

Lors du précédent mandat, un projet de cantine scolaire a été évoqué et voté mais le projet n'a pas été suivi d'effet.

La cantine actuelle n'est pas adaptée en terme d'espace et d'équipements. Les locaux sont également vétustes. La construction d'un nouveau restaurant scolaire est donc un projet à ré initier dès maintenant.

Le terrain à côté de l'école avait été acquis il y a plusieurs années pour la construction de cette cantine.

Il est également proposé d'inclure dans ce projet la construction d'une salle pour l'ALSH, afin de pouvoir accueillir les enfants dès l'âge de 3 ans.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret pour décider si le projet devait être poursuivi, le conseil municipal se positionne favorablement sur ce projet.

Résultat du vote :

POUR : 14 voix

CONTRE : 1 voix

Abstentions : 0

VOIRIE

Rdv avec Monsieur Hernot de la DRD pour faire un état des routes.

2021-D-09 CELLULE COMMERCIALE

Mme Le Maire informe les élus que l'achat du bar-tabac-presse n'est toujours pas acté et que l'éventuel gérant ne donne pas suite.

Devant toutes ces interrogations M. BONJOUR, adjoint, présente un document « Cellule commerciale, et si c'était un bar-tabac-presse ? »

Une opportunité de rebondir et de trouver quelqu'un correspondant à nos attentes et une solution plus optimale pour développer et redynamiser notre commune.

Le projet consiste à prévoir un Bar tabac presse dans la cellule commerciale et ensuite transférer le bar-tabac-presse dans les nouveaux locaux ; Le local actuel serait ensuite revendu ou transformé en logements. Dans un second temps, une boulangerie pourrait être créée dans l'atelier communal.

Après débat, Mme Le Maire propose de passer au vote sur la réalisation du projet qui comporte les phases suivantes :

- **Trouver un gérant pour le local actuel**
- **Faire bar tabac presse dans la cellule commerciale**
- **Revendre le local actuel.**

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret pour décider si le projet devait être engagé ainsi, le conseil municipal se positionne favorablement sur ce projet.

Résultat du vote :

POUR : 14 voix

CONTRE : 1 voix

Abstentions : 0

La Beslière - informations

- Logement au-dessus de la mairie

Mme Tétré informe les élus que le cabinet d'études Poisson qui a fait l'étude de sol et qu'il demande de choisir le type d'assainissement.

Des devis vont être demandés aux entreprises HALLAIS Yannick et GAUTIER

- Eglise de la Beslière

Des vers de bois sont présents dans l'église, la conservatrice a conseillé de prendre rendez-vous avec le CAUE, Mme TETREL Sylvie attend le rendez-vous.

- Eaux pluviales rue de la Ducherie.

Nous avons pris rendez-vous avec Monsieur TOUZE le 22 février, sur place, afin de trouver une solution pour évacuer l'eau qui stagne. Monsieur PELE (police des Eaux) et Monsieur HALLAIS Yannick (qui est déjà intervenu à cet endroit) seront présents.

GRANVILLE TERRE ET MER – prise de compétence mobilité

Réunion sur la prise de compétence de la Mobilité.

La compétence de la mobilité est pour l'instant à la Région.

Nous aurons à délibérer prochainement pour que la compétence soit transférée à GTM.

Lors de la dernière réunion du 18 Janvier, à la demande de Madame Corbin, Maire de la Mouche, et Vice-Présidente de GTM, la gare de Folligny a été évoquée à de nombreuses reprises.

Cette prise de compétence locale pourrait être un atout pour le maintien et/ou le développement de la gare.

CRÉATION D'UN MARCHÉ – Bourg de Folligny

Un projet de petit marché avec producteurs locaux dans le bourg de Folligny est en cours d'étude, et serait mis en place courant avril.

Une rencontre avec Anne Claire Lefèvre, maraîchère à Champrépus, a été effectuée et cette dernière est favorable pour venir tenir un stand le mardi de 10 h à 12 h.

Un poissonnier, Pierre LE FLOCH, nouvellement installé, serait intéressé pour venir également.

Mme le Maire a contacté la Préfecture, c'est une compétence du Maire. A partir du moment où les commerçants ont toutes les autorisations requises pour exercer leur activité et que les mesures sanitaires sont respectées, l'organisation d'un tel évènement ne pose pas de problème.

Divers

Aire de Covoiturage : les panneaux vont être mis au printemps ainsi que le marquage au sol (en attente de la nouvelle signalétique).

Les barrières de sécurité sur la 2x2 voies vont être enlevées car elles ne sont plus réglementaires et pour un problème d'entretien. Un talus sera érigé à la place.

Décès ancien agent communal

Madame THEBAULT Monique est décédée (ancienne employée communale).

Cérémonie au Crématorium Jeudi.

Des fleurs ont été commandées.

Fleurissement :

Proposition de prendre un sous-traitant pour l'entretien et le fleurissement des communes :

Propositions reçues de M. Alain CORTI ce jour et M. MARCHIS de St-Pierre-Langers.

2021-D-10- SITE INTERNET

M. BONJOUR David présente un projet pour un site spécifique à la commune de Folligny, sans dépendre de Granville Terre et Mer.

- Contextes et objectifs :
 - o Gestion du projet
 - o Design
 - o Fonctionnalités
 - o Gestion du Back office
 - o Référencement 2.0
 - o Partenariat local

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret pour décider si un nouveau site internet devait être réalisé, le conseil municipal :

- Se positionne favorablement sur ce projet.

Résultat du vote :

POUR : 12 voix

CONTRE : 2 voix

Abstentions/blanc : 1 voix